

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS
www.sommenumerique.fr
Tél. 03 22 22 27 27
courrier@sommenumerique.fr

20211130_DL_12

OBJET :

Minimum vital numérique :
Plan de financement et
demande de REACT-eu

Date de convocation :
25 octobre 2021

Date de séance :
30 novembre 2021

Date d'affichage :
15 décembre 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 21

Membres votants : 30

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme Numérique.

Etaient présents :

M. BEAUMONT Joël, M. BODIOU Thierry, M. BLOCKLET Patrick, Mme. DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. DEFRANCE Hervé, M. DELFOSSE Jean-Philippe, M. FOURNIER Jean-Michel, M. FRION Fabrice, M. GORRIEZ Jean, M. JACOB Claude, M. LEFEBVRE Julien, Mme LHOMME Brigitte, M. MASSET Jacques, M. PARSIS Laurent, M. PAYEN Jean-Dominique, Mme. POUPART Patricia, M. SAINTYVRES Bruno, M. THUEUX Jacky, M. VARLET Philippe, M. WALIGORA Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Monsieur LECOMTE Frédéric donne pouvoir à Monsieur PAYEN Jean-Dominique

Monsieur DECLE Paul-Éric donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe

Monsieur JACQUES Laurent donne pouvoir à Monsieur SAINTYVRES Bruno

Monsieur MAROTTE Philippe donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT Joël

Monsieur DESCHAMPS-DERCHEUX Thierry donne pouvoir à Monsieur DEFRANCE Hervé

Monsieur DEBEUGNY François donne pouvoir à Monsieur FOURNIER Jean-Michel

Monsieur HECQUET James donne pouvoir à Monsieur THUEUX Jacky

Le projet du minimum vital numérique consiste à apporter aux communes les services de base en termes de présence en ligne, continuité des services publics et sécurité des données publiques, en réaction au contexte de crise sanitaire.

Les services de 1er niveau de ce socle numérique sont décomposés en 3 blocs déjà actifs et 1 rubrique supplémentaire à mettre en œuvre dans les prochains mois :

1. Sécurité des données publiques
 - a. Sauvegarde
 - b. Archivage
 - c. Conformité RGPD
2. Présence en ligne
 - a. Nom de domaine
 - b. Page Internet
 - c. Messagerie
3. Continuité des services publics
 - a. Partage de fichiers
 - b. Marchés publics
 - c. Réunions en ligne
 - d. Contrôle de légalité
 - e. Clé de signature
 - f. Signature électronique
4. Gestion de la relation avec les usagers – démocratie participative
 - a. Démarches simplifiées
 - b. Enquêtes publiques
 - c. Démocratie participative

Pour les 3 premiers blocs de services déjà proposés actuellement, il appartient au Comité syndical d'approuver le plan de financement et la demande de fonds européens dits REACT-eu.
 Le 4e bloc fera l'objet de prochaines demandes de financement au titre du FEDER.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU le rapport de présentation et les opportunités de développement des services permises par l'impulsion des fonds européens,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à déposer des dossiers de subventions pour le Minimum vital au titre du dispositif de l'Union Européenne « REACT EU ».

Dépenses éligibles	Montant € HT
Charges personnel	352 171,00
Dépenses annexes de personnel	52 825,65
Communication	10 000,00
Création page Internet	20 000,00
Prestation sauvegarde Neobe	128 000,00
Messagerie collaborative	8 590,00
Marchés publics	4 000,00
Clé de signature	40 000,00
Matériel informatique	387 176,00
Charge totales	1 002 762,65
Subvention REACT-EU	802 210,12

Le Président de Somme Numérique

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Transmis le

10 DEC. 2021



à la Préfecture de la Somme
 au titre du Contrôle de Légalité